



Compte-rendu de l'AG des DSP de la DISP Centre-Est Dijon du 20 novembre 2012

Dans la continuité de la mobilisation nationale, s'est tenue le 20 novembre 2012 sur Dijon une assemblée générale des DSP de la DISP. Cette assemblée générale a été l'occasion d'un constat amer et sans appel de l'absence de considération portée par l'administration pénitentiaire à ses personnels de direction.

Ont notamment été évoqués :

- **L'abandon des DSP dans leur parcours professionnel par une administration qui ignore ses personnels de Direction et leurs représentants**

Le projet de réforme de l'attribution des logements de fonction, opéré sans aucune consultation des organisations syndicales et sans information des DSP, est l'occasion pour les participants de constater l'absence de prise en compte des réalités des sites, confirmant la méconnaissance totale de l'administration centrale concernant nos métiers.

Les Directions interrégionales ou l'ENAP sont les grands oubliés de ce projet. Est-ce à dire que les DSP affectés sur ces services ne font pas preuve de disponibilité totale dans l'exercice de leurs fonctions ? Seule une poignée d'officiers auront accès aux NAS sur les établissements, générant des iniquités entre officiers assumant des fonctions identiques sur un même site, alors que des logements sont prévus sur d'autres structures pour des postes que la DAP refuse elle-même de reconnaître officiellement dans les organigrammes. Les attachés en établissement seront exclus du bénéfice des logements, tandis qu'ils se trouvent intégrés à part entière au sein des équipes de Direction.

Au-delà de cette remise en cause de l'attribution de logements de fonctions, qui ne constituent pas un privilège mais un outil de travail répondant aux contraintes spécifiques de nos fonctions, la DAP, dans le mépris le plus total des personnels de Direction, laisse végéter, au rythme de groupes de travail en trompe l'œil, une réforme statutaire promise depuis 2007, affirmant dernièrement avec une légèreté affligeante ne pas savoir où se trouvait ce projet de réforme, égaré entre la Rue du Renard et la Place Vendôme.

La question des logements de fonction est donc la goutte d'eau qui vient faire déborder un vase déjà bien plein !

L'assemblée générale affirme que ces deux dossiers, auxquels peut s'ajouter la réforme expérimentale et unilatérale des CAP du corps dernièrement mise en œuvre, viennent remettre en cause les perspectives professionnelles des personnels de Direction, et dénoncent la volonté affichée de cantonner ces derniers à l'exercice des fonctions en établissement, en générant leur exclusion des postes en administration centrale, en DISP ou à l'ENAP. Pour ces derniers, les DSP sont, de manière inconsidérée, disqualifiés d'office.

Force est de constater que la volonté de la DAP est actuellement de favoriser de manière inconséquente et abrupte le départ de cadres de qualité au parcours confirmé pourtant attachés à leur fonction vers d'autres administrations plus reconnaissantes de leurs compétences.

Il est ainsi attendu des DSP une discipline et une disponibilité absolues, sans le moindre retour ou le simple respect, tout ceci engendrant une rupture totale de confiance entre la DAP et ses cadres supérieurs (situation qui apparaîtrait inouïe dans d'autres ministères).

- L'abandon des DSP dans leur exercice professionnel par une Administration de tutelle qui entretient l'insécurité et se défausse de ses responsabilités

Au-delà des questions statutaires et de logement de fonction, l'assemblée générale souligne le mal-être profond des directeurs des services pénitentiaires, mal être dont leur Administration de tutelle doit être tenue pour responsable.

La déréliction des personnels de Direction, dénoncée à plusieurs reprises et actée par les récentes enquêtes menées auprès d'eux ne fait que s'accroître sans aucune prise en compte par la DAP. A l'heure d'engager pour d'autres corps des travaux de prévention des risques psycho-sociaux, l'assemblée générale souligne la négation par notre direction des souffrances vécues par les Directeurs au quotidien de leur exercice professionnel.

Il est inadmissible que trouve un écho dans les services même de la DAP, dans les paroles de certains occupants de postes clés, l'image de nantis véhiculée par certains représentants de personnels d'autres corps.

Cela provient pour l'AG de la surreprésentation de corps professionnels à tous les niveaux (du DAP aux adjoints aux chefs de bureau), qui méprisent les professionnels pénitentiaires et qui ne cherchent qu'à préserver ou étendre leur pré carré, et ce au détriment des cadres de cette même administration.

Se battent-ils pour les services déconcentrés, qu'ils ne connaissent pas, et les DSP ? S'investissent-ils pour éviter que le secrétariat général du MJ ne saborde les services administratifs de l'AP et devienne hégémonique ? Comment imaginent-ils les besoins des services déconcentrés, qu'il s'agisse des moyens et des modes d'organisation ? Que font-ils de la pénurie RH et budgétaire qui s'aggrave de jour en jour et des établissements qui ne survivent en fin d'année que par de la cavalerie budgétaire ? Mesurent-ils comment les nouvelles PFI sabordent le travail des établissements et des DISP et à quel point il s'agit d'une strate inutile dont la suppression constituerait pour le coup une vraie économie ? Ont-ils conscience de toutes les réformes absorbées à moyens constants ces dernières années pour atteindre un haut niveau de prise en charge, niveau qu'il faudrait continuer à faire progresser maintenant avec des moyens à la baisse ?

Dans la continuité, l'assemblée générale dénonce l'absence de soutien hiérarchique dont les DSP sont les victimes dans le cadre d'attaques mettant en cause leur personne et leur compétence professionnelle, quand bien même ces attaques constituent des infractions pénales ou proviennent de partenaires dits institutionnels. Les participants exigent que ces mises en cause soient condamnées fermement et fassent l'objet par la DAP même d'actions judiciaires, les « recadrages » internes réalisées par les DI étant purement et simplement illusoire. Une véritable politique doit être mise en place au niveau de la DAP sur ce thème et des consignes claires transmises aux DI, charge à eux de les décliner avec fermeté.

Il est par ailleurs souligné que l'absence de ligne directrice de l'action pénitentiaire au sein de notre institution renvoie chaque Directeur à sa solitude professionnelle, assumant seul et sans soutien les responsabilités du fonctionnement de son service. L'assemblée générale souligne avec force que l'empilage actuel de procédures complexes sans logique d'ensemble, voire parfois contradictoires, dont les sous-directions de la DAP sont à l'origine, ne sauraient constituer la définition d'une politique et d'un projet pénitentiaire.

Les participants font le constat que leur administration de tutelle, préoccupée par des considérations éloignées de l'intérêt public et vassale d'une pression médiatique et politique, recourt à un juridisme outrancier destiné à imposer sur ses services déconcentrés une obligation de résultat, tout en se préservant elle-même de l'attribution des moyens nécessaires à ces mêmes services.

L'accumulation ne fait pas office de politique. Les injonctions paradoxales et le juridisme paralysant ne font pas non plus office de progrès, qu'il s'agisse des conditions de travail mais également de la progression des conditions de

détention. Seuls face à leurs responsabilités et victimes avec leurs équipes de ces outrances procédurières, les DSP en sont malheureusement à constater que, derrière ce paravent en partie labellisé, **la qualité de la prise en charge des publics confiés finit par en pâtir.**

L'assemblée générale condamne cette modalité de gestion qui impose aux personnels de Direction une prise de risque quotidienne, l'engagement de leur responsabilité personnelle voire pénale sans disposer des moyens d'action nécessaire à cet exercice, les contraignant au quotidien à gérer la pénurie dans un exercice de funambulisme inacceptable. Le tout, dans un flou normatif quasi-artistique (fouilles, niveaux d'usage de la contrainte, gestion des greffe, etc.) éloigné de tout pragmatisme.

Il est indispensable de déterminer une doctrine d'emploi des Services pénitentiaires, une politique de mise en œuvre et une évaluation des moyens nécessaires à celle-ci. Tout cela doit être pensé, qu'il s'agisse des circuits administratifs ou des conditions de prise en charge, par le prisme de la simplification des organisations et des procédures, afin que l'essentiel du temps soit consacré à la gestion des services et des personnes.

Compte tenu de ce constat d'épuisement professionnel et d'abandon des DSP, et de la manifeste volonté des services de la DAP de poursuivre son action de fragilisation du corps, l'assemblée générale acte la poursuite du mouvement social et évoque les modalités d'action suivantes :

➤ Actions individuelles avec coordination par l'intersyndicale

- **Poursuite des messages d'absence** avec modification périodique du texte
- **Rédaction de courriers individuels en masse** (refus de participer aux jurys de concours et jurys de fin de scolarité ENAP / refus d'intervenir comme formateurs à l'ENAP ou en DISP / demande du bénéfice de bilan de compétence –*cf proposition n°1 en PJ*), rédigés par les DSP et centralisés par les OS qui les transmettent à la DAP une fois un seuil prédéterminé atteint et font des retours aux collègues sur les réceptions/transmissions.

➤ Actions menées par les deux OS de DSP dans le cadre de l'intersyndicale

- **Courrier de l'intersyndicale FOD-SNDP adressé au DAP et au Ministre de la Justice** demandant s'il convient d'appeler les équipes de direction à une application d'une gestion réaliste des structures (*cf proposition n°2 en PJ*)
- **Courrier de l'intersyndicale FOD-SNDP adressé au Ministre de la fonction Publique** en vue de l'appel à une mission d'évaluation des conditions de travail et des conditions statutaires des DSP
- **Boycott des CAP et recours systématiques** contre les décisions non règlementaires et/ou sans fondement ;
- **Double opération de communication médiatique :**
Transmission des coordonnées par les DSP des référents presse des deux OS, en cas de saisine par un média local.
Communication parallèle des deux OS vers la presse sur toute opération de communication de la Ministre et du DAP, permettant de compléter les opérations politiques de communication par des données réelles et exhaustives sur la situation des services (une partie globale sur l'AP et une partie vérité sur l'opération de communication en cours). Les ministres étant surtout soucieux de leur communication, il convient de ramener celle-ci aux réalités vécues ou subies.

Pour FO Direction
Jean Philippe CHAMPION

Pour le SNDP
Arnaud ROBIT

Pièce jointe

Proposition n°1 : *Courrier adressé par chaque DSP à la DAP, avec copie au Ministère (centralisés par les OS)*

« M'interrogeant sur mon avenir dans cette administration, du fait de la gestion de mon corps professionnel par la Direction de l'Administration Pénitentiaire, je souhaite mettre en œuvre les dispositions du décret 2007-1470 du 15 octobre 2007 tendant au bénéfice du suivi et du financement d'un bilan de compétences, en vue d'envisager la suite de mon parcours professionnel. »

Proposition n°2 : *Courrier de l'intersyndicale adressé au DAP et au Ministre en vue de l'appel aux équipes de direction à une application d'une gestion réaliste des structures*

« Compte tenu de la négation des réalités gérées au quotidien par les DSP, nous vous informons que nous envisageons d'appeler désormais l'ensemble des DSP à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs fixés par la DAP elle-même, et de ne plus multiplier les équilibres hasardeux pour concilier les injonctions paradoxale édictées par la DAP. Ainsi, vous n'auriez pas à vous étonner, sans considération des crédits disponibles :

- du recours aux heures supplémentaire en compensation systématique des vacances de poste, des missions créées à moyen constant, et des formations de l'ensemble des personnels nécessaires au fonctionnement des services, afin de tenir les organigrammes officiels
- de l'utilisation pleine et entière du budget défini par le cout des JDD dans le cadre de la prise en charge des personnes et entière (ex : application d'un taux alimentaire de 3,52 euros dans chaque établissement en GP en lieu et place des efforts actuels pour rentrer dans un budget insuffisant – Idem sur l'entretien de la population pénale à tous points de vue)
- de la réalisation des dépenses de fonctionnement et de maintenance (hygiène, sécurité, travaux...) nécessaires aux obligations légales et réglementaires des structures, et reportés par manque de budget.
- ...

Proposition n° 3 : *Courrier de l'intersyndicale adressé au Ministre de la fonction Publique*

« Déconsidérés et désavoués par notre administration, qui renvoie vers vous la responsabilité de l'inertie de l'avancée du projet de revalorisation statutaire de notre corps, nous nous voyons dans l'obligation de vous demander de dépêcher une mission d'évaluation des conditions de travail et du cadre statutaire des directeurs des services pénitentiaires. »